

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 JUILLET 2023.**

Nos Réf. : PC.AB.

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire d'Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, FLORE-EVRARD Virginie.

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

PROCURATIONS : Alexis FANNI a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Anny BEUCHOT a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD.

ABSENTS : Néant

Conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Pouvoirs : 2 Votants : 23 Absents : 0

Monsieur Dominique GERVASONI a été nommé Secrétaire de Séance.

Le Procès-Verbal de la séance du Lundi 22 mai 2023 est approuvé à l'unanimité

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET GENERAL

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire expose le projet du Budget Supplémentaire 2023 de la commune.

Section de Fonctionnement

60612 - Electricité	- 80 000,00
60613 - Gaz	- 100 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	158 000,00
6811- Dotation aux amortissements	100 000,00
6817 - Budget annexe : Salles Municipales	10 000,00

65748 – Subventions aux associations	20 000,00
66111 – Intérêts d'emprunts	15 000,00
<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	123 000,00
777 – Quote-part des subventions d'investissements	22 138,00
744 – FCTVA	5 000,00
752 – Revenus des immeubles	- 30 138,00
75821 – Excédent budget forêt	126 000,00
<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	123 000,00
Section d'Investissement	
040 – Quote-part subvention d'investissement	22 138,00
10 – Dotations fonds divers	105 399,23
21 – Immobilisations corporelles	
Restes à réaliser 2022	1 017 000,00
Investissements proposés au B.S. 2023	477 126,77
<u>Total des dépenses d'investissement</u>	1 621 664,00
001 - Résultat d'investissement reporté	119 537,33
021 - Virement de la section de fonctionnement	158 000,00
024 - Produits de cession	12 830,00
040 – Amortissements	100 000,00
10 – Dotations-FCTVA-Taxe Aménagement	106 000,48
1068 – Excédent de fonctionnement	835 296,19
13- Subventions d'investissement	240 000,00
1641 – Emprunts	50 000,00
<u>Total des recettes d'investissement</u>	1 621 664,00

Monsieur Philippe Martin annonce qu'il votera contre au motif que les budgets supplémentaires n'ont pas été présentés en commission finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 pour, 4 contre (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD)), adopte le budget supplémentaire 2023 du budget général:

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	123 000,00 €	123 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	1 621 664,00 €	1 621 664,00 €
TOTAL	1 744 664,00 €	1 744 664,00 €

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose le projet de Budget Supplémentaire 2023 du BA. Salles Municipales.

Section de fonctionnement

615221 – Entretien, gros travaux	15 019,69
023 – Virement à la section d'investissement	10 000,00
<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	25 019,69

002 – Résultat de fonctionnement reporté	15 019,69
74861– Reversement du budget général	10 000,00

<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	25 019,69

Section d'Investissement

001 – Résultat d'investissement reporté	48 134,50
2158 – Immobilisations corporelles	10 000,00

<u>Total des dépenses d'investissement</u>	58 134,50

001 – Excédents de fonctionnement	48 134,50
021 – Virement de la section de fonctionnement	10 000,00

<u>Total des recettes d'investissement</u>	58 134,50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 pour, 4 contre (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD)) adopte le budget supplémentaire 2023 du B.A. Salles Municipales

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	25 019,69 €	25 019,69 €
SECTION INVESTISSEMENT	58 134,50 €	58 134,50 €
TOTAL	83 154,19 €	83 154,19 €

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 - BUDGET ANNEXE FORETS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de Budget Supplémentaire 2023 du budget annexe Forêts.

Section de Fonctionnement

62268– Honoraires	1 000,00
6282- Frais de gardiennage	5 000,00
65822- Reversement sur le budget général	126 000,00
66111 – Intérêts sur emprunts	2 000,00

<u>Total des dépenses de fonctionnement</u>	134 000,00

002 – Résultat de fonctionnement reporté	180 131,70
7022 – Coupes de bois	- 46 131,70

<u>Total des recettes de fonctionnement</u>	134 000,00

Section d'Investissement

21 – Immobilisations corporelles	12 479,28

<u>Total des dépenses d'investissement</u>	12 479,28

001 – Résultat d'investissement reporté	12 479,28

<u>Total des recettes d'investissement</u>	12 479,28

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 pour, 4 contre (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD)) adopte le budget supplémentaire 2023 du B.A. Forêts

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	134 000,00 €	134 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	12 479,28 €	12 479,28 €
TOTAL	146 479,28 €	146 479,28 €

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 793 000 €

Monsieur Philippe CRACCHIOLO rappelle aux conseillers municipaux la délibération prise le 22 mai dernier dans laquelle la commune a validé l'acquisition de plusieurs terrains à Grosfillex Immobilier et au consorts Grosfillex. Il précise que ces acquisitions ont été inscrites en dépenses d'investissement au budget 2023 pour la somme de 750 000 € plus 43 039 de TVA sur la marge et que pour financer ces acquisitions, une ligne d'emprunt a été mise en recettes d'investissement.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'acte notarié des acquisitions faites à Grosfillex Immobilier va se signer le 12 septembre prochain et demande de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'emprunt prévu pour cette opération.

Il précise que le contrat de prêt réalisé auprès de GAÏA Court Terme Foncier d'un montant total de 793 000 € (arrondi de 793 039) est consenti par la Caisse des dépôts et Consignations. Il permet de financer l'acquisition des terrains en vue de la réalisation de logements sociaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire, Philippe CRACCHIOLO est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 793 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	GAIA Court Terme Foncier
Montant :	793 000 euros
-Phase de préfinancement	Sans phase de préfinancement
-Durée de la phase d'amortissement : <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i>	15 ans 168 mois
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : <i>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Simple révisabilité
Taux de progressivité de l'échéance :	0%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat de Prêt de 793 000 €.

TARIFS CANTINE, GARDERIES ET ETUDES : RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Monsieur Le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les prix de vente des repas du restaurant scolaire, des garderies et des études pour la rentrée 2023-2024. Il rappelle que notre fournisseur de repas, la société R.P.C., nous a annoncé une augmentation de 10.68% à partir du 1^{er} septembre 2023. Monsieur le Maire propose de répercuter cette augmentation sur les tarifs de la cantine à partir de septembre 2023 et de maintenir une augmentation de 5% pour les garderies et les études.

Monsieur Philippe MARTIN propose d'étaler cette augmentation en deux fois sur l'année scolaire. Le Maire lui rappelle qu'il pourrait y avoir une autre augmentation au cours d'année. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 pour, 4 abstentions (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD)) fixe le prix de vente du repas du restaurant scolaire à 5,60 € l'unité à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, fixe le tarif des garderies et des études pour l'année à 77 € et à 3.3 € par semaine.

DOTATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ET FRAIS DES ECOLES ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Madame Chantal ROBIN, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires, propose de fixer les diverses dotations pour les dépenses liées aux achats de fournitures scolaires et activités annexes des écoles municipales. Une augmentation de 5% est appliquée aux dotations calculées l'année précédente. La participation aux frais des écoles, refacturée aux communes, est calculée en fonction des charges réelles de fonctionnement des écoles constatées l'année précédente dans nos comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE le montant des dotations pour les dépenses liées aux achats de fournitures et activités annexes dans les écoles municipales pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit
 - Dotation par classe : 387 €
 - Dotation par élève à la rentrée : 37.3 €

- Participation pour les séjours avec nuitées : 18.20 € / élève / journée.
 - Dotation Sou des écoles : 19.3 € / élève.
 - Participation au transport lors des sorties scolaires : 574 € par classe et par année scolaire.
- **FIXE** la participation des collectivités aux frais des écoles à :
- Ecole maternelle : 1 540 €
 - Ecole primaire : 696 €

CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE D2136

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que monsieur Brice FLORE, résidant au 910 avenue du général Andréa à Arbent a proposé à la commune d'acheter une bande de terrain d'une largeur de 25 mètres sur la parcelle D2136 au droit de sa parcelle D2141, représentant environ 2500 m², tel que cela figure sur le plan joint en annexe. Cet achat lui permettra de réaliser une place de retournement et des places de stationnement.

L'acquisition concerne une partie rocheuse et en pente de la parcelle D2136 classée en zone N au PLUIH. Actuellement, cette parcelle à usage de prairie est confiée à un exploitant agricole. La partie cédée a été proposée à l'acheteur au prix de 1 €/m²

Une demande d'évaluation de la surface à vendre a été faite auprès des services des Domaines le 25 avril dernier. Dans sa réponse du 17 mai, les Domaines évaluent cette portion à 2 550 €, soit 1,02 €/m².

Monsieur le Maire propose de céder la partie de parcelle détachée par le géomètre au prix de 1€/m² à Monsieur Brice FLORE et précise que tous les frais liés à cette opération seront à la charge de l'acheteur.

Monsieur Dominique GERVASONI s'oppose à cette vente au motif que la surface cédée est trop importante par rapport à l'utilisation qui va en être faite, que l'acheteur pourra ensuite profiter de cette acquisition pour construire et que la maison de l'acheteur figure déjà en partie sur le terrain à acheter.

- CONSIDERANT que Carmen FLORE étant la mère de Brice FLORE, est sortie de la salle pendant l'examen de cette délibération et qu'elle ne prend pas part au vote,
- CONSIDERANT que Jérôme BLONDEL étant le beau-père de Brice FLORE, est sorti de la salle pendant l'examen de cette délibération et qu'il ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré (17 pour, 2 contre (BEUCHOT, GERVASONI), 2 abstentions (MARTIN, FLORE-EVRARD)) accepte de céder une partie de la parcelle D2136, d'environ 2 500 m² au prix de 1€/m² à Monsieur Brice FLORE ;

SUBVENTION D'EQUILIBRE COMPLEMENTAIRE 2023 AU B.A. SALLES MUNICIPALES

Monsieur Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de confirmer le versement de la subvention d'équilibre complémentaire au budget annexe Salles Municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 pour, 4 contre (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD)) décide d'inscrire au Budget Principal une subvention complémentaire de 10 000 € pour équilibrer le Budget Annexe Salles Municipales.

REVERSEMENT DU BUDGET ANNEXE FORET AU BUDGET GENERAL 2023

Monsieur Le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il est possible de reverser une partie des excédents du Budget Annexe Forêt sur le Budget général 2023.

Il propose de reverser 126 000 € sur le Budget Général pour contribuer au financement des opérations d'investissements engagées sur l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 pour, 4 contre (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD)) décide de reverser 126 000 € du B.A. Forêt sur le Budget Général.

ORGANISATION DU TEMPS PARTIEL AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire explique que les agents territoriaux sont autorisés à travailler à temps partiel 1°) soit à titre discrétionnaire (sur autorisation), 2°) soit de droit :

- 1°) **sous réserve des nécessités**, de la continuité et du bon fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, les agents occupant un seul emploi à temps complet peuvent bénéficier sur leur demande d'une **autorisation de travailler à temps partiel** qui ne peut être inférieure au mi-temps.

- 2°) **de droit**, les agents occupant un emploi à temps complet ou non complet bénéficient **d'un temps partiel à raison de 50, 60, 70 ou 80 %, pour raisons familiales** (*élever un enfant de moins de 3 ans ou adopté et arrivé au foyer depuis moins de 3 ans, donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant, atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave, pour créer ou reprendre une entreprise*).

Il propose à l'assemblée un **projet de délibération** ayant reçu **l'avis du Comité Social Territorial le 2 juin 2023** précisant les conditions d'exercice des fonctions à temps partiel au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité charge Monsieur le Maire de gérer les demandes d'autorisation de travailler à temps partiel, au cas par cas et en fonction des nécessités du service public.

CONSTITUTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE GRDF SUR LA PARCELLE AN 72

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint aux Travaux, informe l'assemblée que la société GRDF a régularisé avec la commune d'Arbent une convention de servitude en date du 7 juin 2023, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle située à Arbent, cadastrée AN 72.

GRDF sollicite la ville d'Arbent pour la publication d'un acte de servitude.

Cette publication au fichier immobilier est importante car elle a pour but d'informer toutes les personnes de la présence de la canalisation de gaz afin d'éviter tout sinistre et donc tout problème à venir. Les frais liés à cette opération seront à la charge de GRDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les dispositions qui précèdent,

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES CHAUDIERES DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE CLAVEL

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint aux travaux, rappelle à l'assemblée que pour faire des économies de consommation de gaz, les anciennes chaudières de la mairie et de l'école Clavel vont être changées cette année par des nouvelles chaudières plus économiques.

Il précise que les travaux sont estimés à 38 987 € HT. et qu'un dossier de subvention peut être déposé auprès du département de l'Ain.

Il propose de faire une demande de subvention au taux de 20% auprès du département, soit 7 797 €. Le solde de l'opération sera financé sur les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter le département de l'Ain à hauteur de 7 797 € pour la réalisation de cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint aux travaux, rappelle à l'assemblée que la commune va faire poser des panneaux photovoltaïques sur les toits du gymnase et de l'Espace Loisirs afin de produire de l'électricité qui sera autoconsommée.

Il précise que les travaux sont estimés à 385 000 € HT., qu'ils peuvent être subventionnés par le Département de l'Ain à hauteur de 20 %.

Il propose de faire une demande de subvention au taux de 20% auprès du département, soit 77 000 €. Le solde de l'opération sera financé sur les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter le département de l'Ain à hauteur de 77 000 € pour la réalisation de cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU CŒUR D'ARBENT

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint aux travaux, rappelle à l'assemblée que la commune va faire démolir l'ensemble immobilier situé entre l'église et la mairie afin d'aménager des espaces verts et des places de stationnement.

Il précise que les travaux sont estimés à 515 000 € HT., qu'ils peuvent être subventionnés par le Département de l'Ain à hauteur de 15 % et par la Région AURA pour 40 %.

Il propose de faire une demande de subvention au taux de 15% auprès du département, soit 77 250 € et une demande de subvention à la Région AURA au taux de 40%, soit 206 000 €. Le solde de l'opération sera financé sur les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter le département de l'Ain à hauteur de 77 250 € et la Région AURA à hauteur de 206 000€ pour la réalisation de cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR PLAN VELO

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint aux travaux, rappelle à l'assemblée que des travaux d'aménagement de voirie vont être réalisés entre le rond-point du Chêne et le rond-point du Planet en passant par le rond-point du cimetière. Il précise que l'ensemble des travaux de voirie et de réalisation de voie cyclable sont estimés à 689 568 € HT et qu'un dossier de subvention peut être déposé auprès du département de l'Ain au titre du Plan Vélo.

Il propose de faire une demande de subvention de 47 280 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de solliciter le département de l'Ain au titre du Plan Vélo à hauteur de 47 280 € pour cette opération.

La séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire de Séance,
Dominique GERVASONI

Pour Extrait Conforme.

Le Maire,
Philippe CRACCHIOLLO